

OF Novembre 86

## Karaté

Assemblée générale de la ligue

### Halte aux clubs sauvages !

LANESTER. — Assemblée de routine que celle du comité de Bretagne de karaté à Lanester. Cinquante-cinq clubs, le cap des 4 000 licenciés franchi, le karaté breton poursuit sa marche. Président depuis quinze ans, Emile Guillo tient toujours fermement la barre. Une inquiétude toutefois : certains clubs ont fait dissidence et ne sont plus affiliés à la fédération.

« Il faut mettre en garde les nouveaux adeptes de ce sport : seuls les clubs agréés, avec des moniteurs compétents et reconnus par la fédération, peuvent assurer un enseignement de qualité. La ligue, sur demande, peut fournir la liste des clubs agréés. Certains clubs ont conservé le mot de karaté, mais dans leur cas il n'y a pas de championnat officiel et les grades ne sont pas reconnus. Qu'arriverait-il en cas de blessures ? Ils sont bien incapables d'y répondre... »

clubs dissidents, Emile Guillo reste serein. Le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, grâce notamment à l'apport d'étudiants, restent les départements phares bretons. Comme dans d'autres sports, le karaté breton est confronté aux frais de déplacement, dont une partie seulement est pris en charge par la fédé. La ligue doit débloquer la formation de cadres et d'arbitres. « Début janvier, nous faisons un stage régional est prévu à cet effet à Lorient. Il faut stimuler les premiers dans chaque club. Le ka-

raté féminin, avec une option de self-défense féminin, est promis aussi à un bel avenir. Annick Guillo, responsable à l'échelon national, vient d'obtenir une subvention de 45 000 F pour la formation de professeurs spécifiques. Un créneau aussi à saisir dans les années à venir : le karaté pour les plus de 50 ans. Excellent pour maintenir une condition physique. »

Le karaté tient à conserver son image de correction avec une maîtrise du coup porté.

J.-P. H.

## Karaté

### Une mise au point de l'U.N.A.A.K.-F.F.S.T.

A la suite du compte rendu de l'A.G. du comité de Bretagne de karaté qui vient de se tenir à Lanester (voir O.-F. des 10 et 11 novembre) nous avons reçu de Mme D. Le Rolland, présidente du comité régional de Bretagne U.N.A.A.K.-F.F.S.T. une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« ...M. Guillo continue sa campagne calomnieuse en s'adjugeant le monopole des agréments ministériels et des diplômes d'Etat... Il y a des diplômes d'Etat qu'il n'a plus pouvoir de décerner ni de contrôler... Plusieurs instructeurs placés sous sa responsabilité usurpent le titre de professeurs et en tirent des revenus illicites ».

« Quant aux « blessures » tout club se doit d'assurer ses pratiquants avec fourniture de certificat médical obligatoire tous les ans lors de l'inscription. Nous y souscrivons mais est-ce bien le fait dans votre club ?... ».

« Quant à cette fameuse dissidence, si elle existe, c'est par une volonté déterminée de notre part de quitter une organisation qui perd toute notion de ce qu'est le karaté... ».

« Si nous faisons partie d'une autre fédération nous ne sommes pas des « clubs sauvages » mais parfaitement agréés près des responsables officiels, notamment par le ministre de la Jeunesse et des Sports, et le C.N.O.S. et nous pouvons donc en toute légalité organiser avec

des diplômés d'Etat, la pratique du karaté. Nous pensons qu'avec près de 400 clubs en France nous occupons une bonne place dans le karaté national ».

« Pour ce qui est de la compétition et des grades, Maître Henri Plée, 9<sup>e</sup> dan de karaté, pionnier du karaté en France, déclarait tout récemment : j'ai tellement formé de champions de ligue, de France, d'Europe et du monde que j'aurais mauvaise grâce à dire que je les réprouves. J'ai formé des champions pour montrer combien c'était facile. Le karaté de championnat est d'ailleurs le seul sport de combat, à ma connaissance, où l'on puisse devenir champion avec si peu d'entraînement... ».

14 NOVEMBRE 1986

MORBIHAN